



SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

BUREAU DES DE LA GESTION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES CORPS COMMUNS  
ET DES AGENTS NON TITULAIRES

Cellule "organisation et fonctionnement des CAP"

Lise PAPIN ☎ : 01.70.22.90.47

[cap.bgacc-sdpp-srhtag-sg@justice.gouv.fr](mailto:cap.bgacc-sdpp-srhtag-sg@justice.gouv.fr)

Paris, le 27 MARS 2018

Note

à

Madame la sous-directrice des ressources humaines  
et des relations sociales de l'administration pénitentiaire  
Madame la sous-directrice des ressources humaines  
et des relations sociales de la protection judiciaire de la jeunesse  
Monsieur le chef du département du pilotage des emplois et des compétences  
et du soutien de proximité du service du pilotage et du soutien de proximité du secrétariat général

**Objet :** Note relative aux opérations de mouvement 2018 pour les personnels du corps interministériel des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat.

**Pièces jointes :**

Note de service DRH/SD2C/2018/55 du 5 mars 2018 relative aux opérations de mouvement 2018 pour les personnels du corps interministériels des assistants de service social et des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat rattachés pour leur gestion à la ministre chargée des affaires sociales.

Annexe 1 – Fiche de demande de mutation ou détachement ou intégration directe

Annexe 2 – Coordonnées des DRH et structures d'emplois par administration

Annexe 3 – Postes vacants ou susceptibles d'être vacants

Annexe 3 bis – Postes vacants ou susceptibles d'être vacants de CTSS au ministère de la justice

Annexe 3 ter - Fiches de postes du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Annexe 4 – Avis motivé du directeur de la structure d'accueil sur les demandes de mobilité formulées par les agents

Annexe 5 – Modèle de tableau de synthèse des candidatures

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la commission administrative paritaire compétente pour le corps interministériel des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat se réunira le **jeudi 21 juin 2018** en lieu et place du 15 mai 2018, au ministère des affaires sociales. Elle examinera au cours de la séance les mutations au titre de 2018.

La date limite de dépôt des candidatures à mutation, détachement ou intégration directe a été fixée par le MAS **au jeudi 3 mai 2018 au plus tard, délai de rigueur.**

Selon la procédure définie dans la circulaire, le bureau de la gestion et de l'accompagnement des corps communs et des agents non titulaires (BGACCANT) sera destinataire des demandes de mutation, détachement et intégration des conseillers techniques de service social des autres ministères ou administrations. Elles vous seront transmises, en fonction des postes sollicités par les agents, pour avis du responsable de la structure d'accueil.

Les conseillers techniques de service social du ministère de la justice devront transmettre leur demande de mutation selon la procédure suivante, nonobstant la procédure décrite dans la circulaire du MAS :

- 1- l'original de la demande sera adressé par la voie hiérarchique aux directions gestionnaires, selon l'affectation de l'agent : administration pénitentiaire, protection judiciaire de la jeunesse ou au service de l'administration centrale du secrétariat général.

☒ au bureau de la gestion personnalisée des cadres à la DAP – Bureau RH5  
- Mme Ludivine BOUNEMRI ☎ : 01.70.22.81.51

☒ au bureau des carrières et du développement professionnel à la DPJJ – Bureau RH4  
- M. Fabrice PETION ☎ : 01.70.22.71.27

☒ au département des ressources humaines au SG-SPSP-DPECSP-BSPROX – Section CAP  
- Mme MENOUE-LE-MOULEC ☎ : 01.70.22.78.46

- 2- une copie de la demande sera adressée au responsable de la structure d'accueil sollicitée.

La date limite de retour au BGACCANT, du tableau des candidatures dûment rempli, des avis des services recruteurs ainsi que des autres points de l'ordre du jour relevant de votre périmètre de gestion, est fixée au **mercredi 9 mai 2018**. L'ensemble des documents doit être transmis au BGACCANT par voie électronique à l'adresse suivante : [cap.bgacc-sdpp-srhsg-sg@justice.gouv.fr](mailto:cap.bgacc-sdpp-srhsg-sg@justice.gouv.fr). Le BGACCANT doit transmettre tous les documents au MAS pour le mardi 15 mai 2018.

Vous voudrez bien assurer la diffusion de la présente note, **sans délai**, à tous les agents concernés de votre direction et les accompagner dans la procédure de candidature.

Le service de l'administration centrale veillera à assurer la diffusion de la présente note auprès de tous les agents dont la gestion relève du département des ressources humaines du Secrétariat Général.

Vous veillerez également à assurer la diffusion de la présente note aux agents placés en congé de maladie et aux agents se trouvant dans une position administrative particulière (détachement, disponibilité, congé parental, congé de longue durée, congé de longue maladie, formation professionnelle) pour qu'ils puissent se porter candidats en temps utile dans le cadre d'une demande de réintégration.

Pour le secrétaire général,  
par délégation,  
le sous-directeur  
des parcours professionnels



Christophe DÉAL